BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 246

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AIX-EN-PROVENCE

Ventes et cessions

387 526 940 RCS Aix-en-Provence.
ARRIGONI FRANCE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 152400.00 EUR.
Adresse : 65, Rue Albert Einstein Zone Industrielle les Milles, Bp 30106, 13793 Aix-en-Provence Cedex 3.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : ARRIGONI FRANCE Société par actions simplifiée à associée unique Capital : 152.400 euros Siège social : 65, rue Albert Einstein – Zone Industrielle Les Milles - 13100 Aix-en-Provence SIREN 387 526 940 R.C.S Aix-en-Provence (la « Société Absorbante ») FINANCIERE EUROPEAN TRADE Société par actions simplifiée à associée unique Capital : 1.500.000 euros Siège social : 65, rue Albert Einstein – Zone Industrielle Les Milles - 13100 Aix-en-Provence SIREN 482 794 930 R.C.S Aix-en-Provence (la « Société Absorbée ») AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE FINANCIERE EUROPEAN TRADE PAR LA SOCIETE ARRIGONI FRANCE Société absorbante : ARRIGONI FRANCE, société par actions simplifiée à associée unique au capital 152.400 euros dont le siège social est sis 65, rue Albert Einstein – Zone Industrielle Les Milles - 13100 Aix-en-Provence, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le n ° 387 526 940, Société absorbée : FINANCIERE EUROPEAN TRADE société par actions simplifiée à associée unique au capital 1.500.000 euros dont le siège social est sis 65, rue Albert Einstein – Zone Industrielle Les Milles - 13100 Aix-en-Provence immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le n ° 482 794 930, 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société FINANCIERE EUROPEAN TRADE dont la transmission à la société ARRIGINI FRANCE est prévue : Montant de l'actif : 3.517.142 € Montant du passif : 6.400 € Actif net : 3.510.742 € 2. Rapport d'échange et augmentation de capital de la société ARRIGONI FRANCE, société absorbante : PARITE : Pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des actions est fixé à environ 0,01424 actions de la Société Absorbante pour une (1) action de la Société Absorbée. La société ARRIGONI, société absorbante, créera 2.136 actions nouvelles. La société ARRIGONI, société absorbante, procédera à une augmentation de capital de 162.763,20 €, pour le porter de 152.400 € à 315.163,20 €, par création et émission de 2.136 actions nouvelles d'une valeur nominale de 76,20 € chacune qui seront directement attribuées à l'associée unique de la Société Absorbée. 3.Montant prévu de la prime de fusion : 3.347.978,80 € 4.Dépôt du projet de fusion : le projet de traité de fusion établi le 29 avril 2025 a été déposé le 07 mai 2025 au nom des deux sociétés au greffe du tribunal de commerce d'Aix-en-Provence. Société AbsorbanteSociété Absorbée

ARRIGONI FRANCEFINANCIERE EUROPEAN TRADE M. Luigi FERRANDOM. Luigi FERRANDO PrésidentPrésident.

